



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 juillet 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 22 juillet 2020, qui vous est adressée par M. Mehmet Dâna, Représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente adjointe,
Chargée d'affaires par intérim
(*Signé*) Raziye Bilge **Koçyiğit Grba**



Annexe à la lettre datée du 22 juillet 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'administration chypriote grecque poursuivant sa politique obstructionniste et arbitraire en ce qui concerne la circulation des personnes entre les deux zones de Chypre, il me paraît nécessaire de porter à votre attention les considérations ci-après, d'autant plus que le Conseil de sécurité examine actuellement la question de la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Il est très regrettable que, depuis le 1^{er} juillet 2020, les autorités chypriotes grecques empêchent le passage du sud vers le nord et inversement des Chypriotes turcs de toutes origines ainsi que des ressortissants étrangers (y compris de l'Union européenne) arrivés par Chypre-Sud, allant même dans certains cas jusqu'à les appréhender. Des considérations politiques ont également amené la partie chypriote grecque à maintenir la fermeture du point de passage de la rue Lokmacı (Ledra), qui constitue vraisemblablement le premier point de passage au regard de la circulation et de l'activité économique qu'il génère dans le nord de l'île grâce au tourisme.

Ces restrictions ne sauraient être mises sur le compte des mesures prises dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il apparaît clairement que ces décisions, mal intentionnées et non dénuées d'arrière-pensées politiques, font partie intégrante de la politique d'isolement que l'administration chypriote grecque impose à Chypre-Nord dans le but de porter un coup à l'économie et à l'activité touristique de cette dernière, exploitant à son profit les circonstances douloureuses et difficiles engendrées par la pandémie.

Parmi les nombreux exemples avérés de cette politique obstructionniste, citons le cas d'une Chypriote turque détentrice d'un passeport australien arrivée par Chypre-Sud qui, aujourd'hui même, a été appréhendée et harcelée au point de passage chypriote grec et s'est vu confisquer ses papiers. Au terme de toutes ces épreuves et sans même qu'on ne lui donne de raison, elle n'a pas été autorisée à se rendre à Chypre-Nord. Faut-il rappeler que ces restrictions, qui n'ont manifestement rien à voir avec la lutte contre la pandémie, rendent non seulement vaine toute tentative visant à instaurer la confiance entre les deux parties, mais contredisent aussi ouvertement l'appel lancé par le Secrétaire général des Nations Unies à cette fin. Dans son dernier rapport sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2020/685), le Secrétaire général a souligné qu'il était « essentiel que les déplacements à l'intérieur de [Chypre] soient autorisés en même temps que les arrivées sur l'île. » Au paragraphe 48 également, il a demandé une « réouverture complète de tous les points de passage ». Nous voulons croire que, dans sa prochaine résolution, le Conseil de sécurité se rangera à cet avis.

Nous pensons que le Conseil de sécurité ne doit pas cautionner par son silence la politique provocatrice et hostile de la partie chypriote grecque, car celle-ci viole la libre circulation des personnes dans l'île tout en sapant la confiance entre les deux peuples de l'île.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République
turque de Chypre-Nord
(Signé) Mehmet **Dânâ**